



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 7 mars 2022 à 19h00, au centre Gervais-Desrochers situé au 59, 16^e Rue, lieu exceptionnel requis pour respecter les recommandations de la Santé publique. Sont présents à cette séance, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2022-0703-084

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-0703-085

AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE GERVAIS-DESROCHERS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

ATTENDU QUE la salle des séances du conseil, située au 111, 4^e Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer le respect de la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre Gervais-Desrochers.

ADOPTÉ

2022-0703-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 soit adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-088

2022-0703-089

2022-0703-090

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 3 mars 2022, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 81 889,43 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et du lot 4 du 3 mars 2022, d'une somme de 651 168,69 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle et note qu'il n'y a pas de questions écrites.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de proclamer le 17 mai *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ

2022-0703-091

APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-092

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordinatrice	
Tessier, Eugénelle	(3 ^e année d'expérience)
Coordinatrice adjointe	
Dalpé, Marianne	(1 ^{re} année d'expérience)
Accompagnatrices	
Neveu, Ariane	(2 ^e année d'expérience)
Rivest, Élodie	(3 ^e année d'expérience)
Équipe d'animation :	
Dulong, Gabrielle	(2 ^e année d'expérience)
Joncas, Kelly-Ann	(2 ^e année d'expérience)
Joncas, Laurence	(2 ^e année d'expérience)
Bourgeois, Sandrine	(3 ^e année d'expérience)
Dalpé, Sacha	(3 ^e année d'expérience)
Di Ciocco, Alicia	(3 ^e année d'expérience)
Gariépy, Constance	(3 ^e année d'expérience)
Lépine, Marytza	(3 ^e année d'expérience)
Desrosiers Kariane	(5 ^e année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-093

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ SAISONNIER RÉGULIER

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de candidatures pour un poste de salarié saisonnier par la résolution 2022-0702-061 ;

ATTENDU QU'il y a eu un affichage pour pourvoir ce poste du 9 au 23 février 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 3 candidatures pour cet emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de procéder à l'embauche d'Éric Laviolette, à titre de salarié saisonnier ;

QUE cette nomination prenne effet à la mi-avril 2022 ;

QU'après son entrée en poste en avril 2022, monsieur Laviolette n'aura pas la possibilité de revenir à son poste de salarié temps partiel qu'il occupe présentement, à moins de postuler ultérieurement lors d'un appel de candidatures de salarié temps partiel ;

QUE d'ici son rappel en avril 2022, monsieur Éric Laviolette poursuive son emploi de salarié temps partiel affecté selon les besoins de la municipalité ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ

2022-0703-094

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier présenté en comité plénier au conseil par Simon Belhumeur, CPA AUDITEUR, C.A. de la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ inc.

2022-0703-095

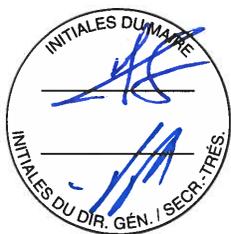
COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN BEAUDOIN EN 2022

ATTENDU QUE depuis 2016, le conseil municipal a adopté la résolution 2016-2202-069 accordant une compensation pour le déneigement et l'entretien du chemin Beaudoin à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité au prorata de l'évaluation des résidences du chemin Beaudoin (section du chemin Privé) de l'année 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-096

2022-0703-097

2022-0703-098

QUE pour 2022 un montant correspondant à 100 % de l'année précédente (2021), pour une somme de 818,98 \$ soit versée à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-952-00.

ADOPTÉ

ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise *Automobiles PM St-Jean inc. – Joliette Ford* pour l'achat d'un camion 6 roues F-550, selon l'offre datée du 4 février 2022, pour un montant de 90 739,37 \$ incluant les taxes.

QU'une entente de gré à gré peut être conclue selon le règlement de gestion contractuelle 2019-329 ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

CONTRAT DE CONTRÔLE CANIN SUR LE TERRITOIRE DE CRABTREE

ATTENDU QUE le contrat avec l'Inspecteur Canin se terminait le 28 février 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux entreprises spécialisées en contrôle canin de lui faire parvenir des offres de services ;

ATTENDU QUE la valeur du contrat permet une entente de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la proposition de contrat de la Société protectrice des animaux régionale, d'une durée de 3 ans, selon l'offre datée du 4 février 2022, préparée par Valérie Morin, présidente, pour une valeur approximative annuelle de 18 539,71 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉ

ACHAT DU MATÉRIEL DE CUISINE DE L'ARENA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de Cathryne Gagnon pour :

- Équipement commercial
- Équipement "restaurant"
- Équipement résidentiel

tel que décrit par les différentes sections de la facture d'acquisition des équipements du restaurant de l'aréna, sans acheter les équipements de la section "mobilier", datée du 22 février 2022, pour un montant de total 3 400 \$.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-701-30-522-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-100

PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée a fait une demande, le 15 février 2022, pour une location sans frais d'un bloc de 90 minutes à l'aréna ;

ATTENDU QUE la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna à l'association des pompiers de Saint-Charles-Borromée pour une date à confirmer avec la direction des loisirs, qui n'interfère pas avec les locations habituelles.

ADOPTÉ

2022-0703-101

RENOUVELLEMENT DU MANDAT À TITRE DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QU'un représentant nommé par la Municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration de l'office municipal Au cœur de chez nous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le mandat de madame Sylvie Frigon à titre de représentante municipale au conseil d'administration de l'Office d'habitation Au cœur de chez nous.

ADOPTÉ

2022-0703-101

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AU PARC DU QUAI

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 16 février 2022, une demande d'Évasion SUP pour un partenariat incluant la location de planches à pagaie et des activités liées à ce sport au parc du Quai ;

ATTENDU QU'en contrepartie, l'entreprise offre gratuitement ses services pour des activités au camp de jour ;

ATTENDU QUE l'entreprise est située à Crabtree ;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage l'activité physique et les saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE ce partenariat a eu beaucoup de succès en 2021, et que les méfaits ont été plus rares au parc du Quai, dû à une présence sur les lieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers le maire, Mario Lasalle et le directeur général, Pierre Rondeau, à signer l'entente d'autorisation d'utilisation du parc du Quai pour la saison 2022.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2022-0703-102

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2022 – ESPACE MUNI

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2022 à Espace MUNI pour une somme de 79 \$ avant taxes, et d'y déléguer Sylvie Frigon.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2022-0703-104

MANDAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services pour de l'accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'une politique intégrée de la famille et des aînés et pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants à Espace MUNI, selon l'offre de service datée de février 2022, préparée par Emmanuelle Jean-Arsenault, chargée de l'offre de service de l'équipe chez Espace MUNI, pour un montant de 14 000 \$ avant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-701-90-970-01.

ADOPTÉ

2022-0703-105

AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter des pièces pyrotechniques pour la Fête nationale tel que décrit dans l'offre d'achat de BEM FEUX D'ARTIFICE INC. du 21 février 2022 préparée par Bernard A. Masson pour la somme de 6 300 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-702-40-690-02.

ADOPTÉ

2022-0703-106

AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT ET D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à planifier le déploiement de pièces pyrotechniques le 23 juin 2022 dans le cadre de la Fête nationale et d'aviser le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au lundi 14 mars 2022 à 19 h ;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

La séance est ajournée à 20 h 15.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.